

Les règles en cours d'EPS

Le cours d'EPS nécessite des règles particulières afin d'assurer le bon déroulement de la séance, la sécurité de tous, et la réussite des élèves. Ces règles, nombreuses et indispensables, sont à connaître et à respecter par tous les élèves **et à tout moment**.

Les règles de fonctionnement et de sécurité

La tenue, source de confort et de sécurité :

- tee-shirt ou sweat,
- survêtement ou short,
- chaussures de sport **lacées type tennis, basket ou running, avec un amorti au niveau des semelles (pas de chaussures type converse)**,
- petite bouteille d'eau,
- cheveux attachés.

- **EPS dans le gymnase** : une paire de chaussures de sport **propres** dans un sac.
- **EPS à l'extérieur** : une paire de chaussures dans un sac. Le port d'un couvre-chef est soumis à l'appréciation du professeur selon la météo.

Les oublis de tenue sont comptabilisés sur l'année et relèvent d'une échelle de sanction :

- 3 oublis : un mot.
- 4 oublis : une croix dans la case oubli de matériel.
- A partir de 5 oublis de tenue : 1h de retenue.

Cette échelle de sanction est indicative et peut être modifiée à l'appréciation du professeur d'EPS pour s'adapter à la diversité des situations des élèves.

Vestiaires: le temps réservé au changement de tenue est de 5 minutes maximum! Durant le cours, les élèves ne seront autorisés qu'exceptionnellement à y rentrer, sur décision du professeur. Il est interdit de se changer dans les toilettes.

Conformément à la [circulaire n°2004-138 du 13.07.2004](#), "*l'intervention de l'enseignant à l'intérieur du vestiaire peut s'avérer indispensable. En effet, il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité de tous les élèves et de garantir les conditions d'enseignement*".

Objets précieux, source de blessures et engageant la responsabilité de l'élève : Téléphones, écouteurs, batteries, bijoux, bracelets, montres, colliers et autres, sont interdits en cours d'EPS.

Ainsi, aucun téléphone, même éteint, ne peut être conservé sur soi, ils peuvent être déposés avant le cours dans le bureau du gardien, avec le carnet de liaison.

L'enseignant décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol et pourra procéder à la confiscation et la remise de ces objets à l'administration.

Chewing-gum, bonbons sont interdits en cours d'EPS.

Matériel : il est interdit de monter ou de se suspendre sur les appareils (type cage ou but), de jeter, taper ou dégrader le matériel (voir plus bas en cas de dégradation).

L'élève inapte en EPS

Un élève inapte doit être présent en cours d'EPS et avoir sa tenue.

Toute Inaptitude Physique Partielle (IPP) doit être justifiée par le Certificat Médical D'Inaptitude Physique Partielle ou Totale, donné en exemple ci après et signé par un médecin (voir [Arrêté du 13 septembre 1989 relatif au contrôle médical des inaptitudes à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement.](#))

Exceptionnellement et dans l'attente d'un avis médical, une demande d'adaptation ponctuelle de la pratique d'EPS devra être formulée par les parents dans le carnet de liaison à la page dédiée.

Règles de vie en groupe

L'appel : à la sonnerie, les élèves doivent être calmes et rangés devant le portail EPS.

Les trajets : sur les trajets de l'établissement aux installations, l'élève doit avoir une attitude correcte et citoyenne. D'autre part, l'élève, après le cours devra obligatoirement repasser par l'enceinte du collège.

Consignes : l'élève doit être très attentif aux consignes données (donc écouter et intégrer les règles), et les respecter.

Matériel, locaux : les lieux et le matériel pédagogique mis à disposition doivent être respectés et laissés propres.

L'installation et le rangement du matériel nécessitent la participation active de tous les élèves. L'accès au local à matériel ne se fera que sur autorisation du professeur. En cas de dégradation, l'élève devra rembourser l'objet dégradé au collège.

Règles d'apprentissages et rôles

Étirements, échauffement : à chaque début de séance, l'élève doit participer activement à l'échauffement et aux étirements, qui sont indispensables et font partie intégrante du cours d'EPS.

Rôles : chaque élève, même inapte, doit tenir différents rôles parmi : pratiquer, observer, évaluer, juger, arbitrer. En outre, l'élève est aussi actif «intellectuellement »: réfléchir, chercher des solutions, participer à l'oral, connaître les performances et les règlements,...

Bilan : en fin de séance, est effectué un bilan par le professeur, que l'élève doit écouter attentivement.

Signature des parents

Signature de l'élève